



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> avril 2025  
Français  
Original : anglais

## Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution [2765 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur la mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et sur ses liens avec la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs<sup>1</sup>. Couvrant la période du 16 septembre 2024 au 27 mars 2025, il retrace l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région depuis le précédent rapport ([S/2024/700](#)).

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Situation sur le plan de la sécurité

###### *République démocratique du Congo*

2. La situation sécuritaire dans certaines parties de la région des Grands Lacs s'est fortement détériorée, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans la province du Nord-Kivu, le Mouvement du 23 mars (M23), soutenu par la Force de défense rwandaise (FDR), a intensifié son offensive militaire en janvier et pris le contrôle de Saké le 23 janvier puis de Goma le 28 janvier. Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) étaient appuyées par la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo (SAMIDRC), la Force de défense nationale du Burundi (FDNB) et d'autres groupes armés étrangers et locaux.

<sup>1</sup> Dans ce contexte, la région couvre les 13 pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, à savoir : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. De plus, les quatre organisations intergouvernementales suivantes sont garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'ONU et l'Union africaine.



3. Face aux avancées du M23, soutenu par la FDR, vers la ville de Saké le 23 janvier, marquées par l'utilisation de l'artillerie lourde, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a renforcé le partage d'informations et la planification tactique conjointe avec les FARDC. La MONUSCO a également enclenché l'opération Springbok III pour renforcer son dispositif à Goma.

4. Le M23 a également avancé dans plusieurs zones des territoires de Lubero, de Masisi, de Nyiragongo, de Rutshuru et de Walikale. Dans la province du Sud-Kivu, le groupe a pris le contrôle de Minova le 21 janvier, puis de l'aéroport de Kavumu le 14 et de Bukavu le 16 février, tout en poursuivant sa progression vers Uvira.

5. En raison des avancées du M23 et des combats qui ont suivi, plusieurs milliers de personnes auraient été tuées entre janvier et la fin de la période considérée. Au moins 19 soldats de la SAMIDRC et plusieurs commandants des FARDC ont été tués. En outre, trois soldats de la paix de la MONUSCO ont été tués dans l'offensive.

6. Les combats ont également entraîné le déplacement de milliers de civils à l'intérieur et à l'extérieur du pays. On signale une multiplication des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, qui touche des populations déjà vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

7. Dans les zones sous son contrôle, le M23 a mené des opérations d'identification et de recensement des ménages, mis en place sa propre police parallèle et ses propres structures coutumières et administratives et continué à prélever des impôts, tout en poursuivant ses recrutements militaires, tout en poursuivant ses activités de recrutement militaire alors que l'on fait état d'une augmentation des cas d'enlèvement et de recrutement forcé d'enfants.

8. Par ailleurs, les Forces démocratiques alliées (ADF) seraient à l'origine de 150 incidents de sécurité dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri entre septembre 2024 et février 2025, causant la mort de 498 civils (dont 78 femmes et 21 enfants). Dans la province de l'Ituri, les ADF ont poursuivi leur expansion dans le territoire de Mambasa.

9. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) sont restées actives et auraient été responsables, au cours de la période considérée, de plusieurs attaques contre des civils, faisant au moins 35 morts. Les FDLR ont également renforcé leur collaboration avec d'autres groupes armés dits Wazalendo ou Volontaires pour la défense de la patrie (VDP). Les 23 et 24 septembre, les FARDC ont lancé une opération contre les FDLR, comme convenu dans le cadre du processus de Luanda (voir section II.B), qui a abouti à l'arrestation de 18 éléments des FDLR. Dans un communiqué de presse publié le 1<sup>er</sup> mars, la FDR a déclaré que l'Alliance Fleuve Congo (AFC)/M23 avait remis au poste frontière de Grande Barrière un groupe de combattants des FDLR capturés lors d'opérations militaires menées dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans un communiqué diffusé ultérieurement, les FARDC ont réfuté ces affirmations et qualifié cette remise de « montage ».

10. Dans la province du Sud-Kivu, il a été fait état de plusieurs affrontements entre, d'un côté, la Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara), et, de l'autre, la FDNB et groupes alliés, qui auraient fait plus de 90 morts dans les rangs de la FDNB. Si cette dernière n'a pas donné suite à chaque allégation, son porte-parole a réfuté les allégations à deux reprises et affirmé que la RED Tabara avait essuyé de lourdes pertes. Dans un communiqué de presse publié le 6 février, RED Tabara a déclaré que le Président du Burundi, Évariste Ndayishimiye, « d[eva]it accepter [...] des négociations inclusives en vue d'une issue [...] au conflit burundais ou quitter le pouvoir ».

11. Le 17 février, un communiqué diffusé sur les réseaux sociaux a annoncé la création du Front burundais de libération à Musigati dans la province de Bubanza. Le nouveau mouvement a appelé les Burundais à le rejoindre pour « débarrasser [le pays] du pouvoir criminel du système [Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie] ».

#### *Incidents de sécurité transfrontaliers*

12. Plusieurs incidents de sécurité transfrontaliers ont été signalés au cours de la période considérée. Le 22 novembre, le groupe armé congolais Twigwaneho a accusé la FDNB de soutenir logistiquement le Conseil national pour le renouveau et la démocratie-Forces de libération nationale, ce que ce dernier a démenti. Le 23 novembre, la FDNB a déclaré que sa mission en République démocratique du Congo consistait à « combattre toutes les forces négatives, nationales ou étrangères ».

13. Le 26 décembre, un porte-parole des FARDC a déclaré qu'un soldat rwandais avait été arrêté sur le territoire congolais le 21 décembre. Le Rwanda a rejeté ces affirmations. Le 27 janvier, le porte-parole de la FDR a accusé les FARDC d'avoir bombardé le district de Rubavu au Rwanda, tuant 16 civils rwandais et en blessant 35 autres. Par ailleurs, les autorités congolaises ont continué à accuser le Rwanda de brouiller les systèmes mondiaux de navigation par satellite dans l'est de la République démocratique du Congo.

14. Le 29 janvier, des éléments de sociétés de sécurité privées étrangères opérant en République démocratique du Congo ont été rapatriés via le Rwanda après s'être rendus. Les autorités rwandaises ont accusé la République démocratique du Congo de recruter des « mercenaires », en violation des conventions continentales et internationales.

#### *Initiatives régionales en matière de sécurité*

15. Le 20 novembre, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), lors d'un sommet extraordinaire, a prorogé le mandat de la SAMIDRC jusqu'en décembre 2025. Le 9 décembre, le Comité ministériel de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC a souligné que les efforts militaires et diplomatiques devaient être harmonisés. Le 11 décembre, l'Organe aurait discuté, entre autres sujets, de la nomination du chef de mission de la SAMIDRC. Le 25 janvier, la SADC a condamné les attaques commises par le M23 et la FDR contre la SAMIDRC. Lors d'un sommet extraordinaire tenu le 31 janvier, la SADC a demandé le rapatriement urgent des membres décédés ou blessés du personnel de la SAMIDRC, un processus désormais achevé. Elle a par ailleurs chargé la Troïka de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC d'engager toutes les parties étatiques et non étatiques au conflit sur la voie d'un processus de cessez-le-feu.

16. Le 2 février, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda a déclaré que la SAMIDRC était « au cœur du conflit ». Le 5 février, le Président du Malawi, Lazarus Chakwera, a ordonné la préparation du retrait des troupes malawiennes déployées au sein de la SAMIDRC. Lors d'un sommet extraordinaire le 13 mars, les chefs d'État et de gouvernement de la SADC ont mis fin au mandat de la SAMIDRC et ordonné le début du retrait progressif de ses troupes de la République démocratique du Congo. Ils ont également réaffirmé que le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité passait par une solution politique et diplomatique associant toutes les parties prenantes.

*Initiatives bilatérales en matière de sécurité*

17. La République démocratique du Congo et l'Ouganda ont prolongé le mandat de l'opération Shujaa contre les ADF jusqu'en septembre 2025. Le 31 janvier, les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) ont annoncé l'adoption d'une « posture défensive avancée » face à la détérioration de la situation sécuritaire. Cette décision a été suivie par le déploiement de plus de 3 000 soldats supplémentaires des FDPO entre le 31 janvier et le 2 mars dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Le 28 février, le chef des FDPO, le général Muhoozi Kainerugaba, a déclaré que les FDPO axeraient leur action non seulement sur les ADF mais également sur la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO). Dans un communiqué de presse publié le 21 mars, les FDPO ont annoncé avoir infligé de lourdes pertes à la CODECO après avoir repoussé une attaque lancée par le groupe contre des positions des FDPO à Fataki dans la province de l'Ituri.

18. Pour sa part, la FDNB est restée présente dans la province du Sud-Kivu dans le cadre d'un accord bilatéral de coopération en matière de sécurité entre le Burundi et la République démocratique du Congo.

**B. Évolution de la situation politique***Processus de paix de Luanda et de Nairobi*

19. Dans le cadre du processus de Luanda, le Président de l'Angola, João Lourenço, en sa qualité de médiateur désigné par l'Union africaine, a poursuivi ses efforts pour résoudre la crise dans l'est de la République démocratique du Congo.

20. Le Ministre des relations extérieures de l'Angola, Tété António, a organisé des réunions ministérielles à Luanda les 12 octobre, 25 novembre et 14 décembre, avec la participation de la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Thérèse Kayikwamba Wagner, et de son homologue rwandais, Olivier Nduhungirehe. Les ministres ont passé en revue le plan harmonisé pour la neutralisation des FDLR et le désengagement des forces/la levée des mesures de défense du Rwanda et examiné un projet d'accord de paix présenté précédemment par M. Lourenço. Ils se sont également entendus sur un concept d'opérations et ont décidé de désigner des officiers de liaison pour le mécanisme de vérification ad hoc renforcé. Lancé à Goma le 5 novembre, à la suite d'une réunion d'experts en matière de défense et de sécurité de la République démocratique du Congo et du Rwanda tenue le 31 octobre avec la facilitation de l'Angola, ce mécanisme n'a pas été rendu opérationnel, le Rwanda n'ayant pas envoyé ses officiers au nom de considérations de sécurité.

21. Le 14 décembre, la septième réunion ministérielle convoquée pour préparer un sommet tripartite devant se tenir le 15 décembre s'est achevée sans consensus à la suite d'un désaccord entre les parties sur la demande du Rwanda tendant à la tenue de pourparlers directs entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23. Dans un communiqué de presse publié le 15 décembre, M. António a par la suite annoncé le report *sine die* du sommet tripartite. Le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, qui se trouvait déjà en Angola, a rencontré M. Lourenço à Luanda le 15 décembre, ainsi que le facilitateur du processus de Nairobi dirigé par la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), l'ancien Président du Kenya, Uhuru Kenyatta. Les discussions auraient porté sur les perspectives pour les processus de paix régionaux. Le 18 décembre à Kigali, le Président du Rwanda, Paul Kagame, qui ne s'est pas rendu à Luanda, a reçu M. António, qui lui a remis un message de M. Lourenço.

22. Dans des déclarations distinctes faites les 7 et 29 janvier, M. Lourenço a condamné l'offensive du M23, y compris la prise de Goma, la qualifiant de violation du cessez-le-feu du 4 août 2024.

23. Le 11 mars, la Présidence de l'Angola a annoncé l'ouverture imminente de négociations directes entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23. Cette annonce est intervenue après une rencontre entre M. Lourenço et M. Tshisekedi à Luanda le même jour. Alors que les négociations directes devaient débiter le 18 mars, l'AFC/M23 a annulé sa participation aux pourparlers le 17 mars, invoquant les sanctions imposées par l'Union européenne le même jour. Dans un communiqué de presse diffusé le 18 mars, M. António a déclaré qu'il n'était pas possible de tenir les pourparlers prévus entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23 pour des raisons et des circonstances de force majeure. Par la suite, le 24 mars, la Présidence de l'Angola a annoncé que M. Lourenço renonçait à son rôle de médiateur du processus de Luanda pour pouvoir se consacrer à ses responsabilités de Président de l'Union africaine. Dans sa déclaration, elle a exprimé son soutien à la tenue de pourparlers directs entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23. M. Kenyatta s'est rendu en République démocratique du Congo en novembre et en Angola en décembre pour des consultations avec les autorités nationales, et a eu des échanges avec le Président du Kenya, William Ruto, le 9 décembre. Il a présenté ses conclusions sur l'état d'avancement du processus de Nairobi aux secrétariats de la CAE et de la SADC avant le sommet conjoint CAE-SADC du 8 février.

24. De son côté, l'AFC/M23 a continué de réclamer un dialogue direct avec les autorités congolaises et exigé le retrait de la SAMIDRC, de la FDNB, des FDLR et des « mercenaires ». Après la prise de Goma et de Bukavu, l'AFC/M23 a réaffirmé son objectif politique de changement de régime à Kinshasa et menacé de « renverser » le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Dans une lettre adressée à M. Lourenço le 22 octobre, les FDLR ont appelé à un dialogue direct entre le Gouvernement du Rwanda et les groupes d'opposition, dont les FDLR.

#### *Relations bilatérales*

25. Les relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda se sont considérablement détériorées. Les liens diplomatiques entre les deux pays ont été rompus en janvier. Citant le soutien de la FRD à l'offensive du M23, la République démocratique du Congo a rappelé ses diplomates en poste à Kigali le 24 janvier et demandé au Rwanda de faire de même. Le 26 janvier, M. Nduhungirehe a déclaré que le dernier diplomate rwandais avait quitté Kinshasa. Le 11 février, les autorités congolaises ont interdit à tous les avions immatriculés ou basés au Rwanda de survoler le territoire congolais.

26. Parallèlement, les accusations mutuelles et les déclarations hostiles se sont multipliées de part et d'autre. Les autorités congolaises ont continué à réclamer des sanctions contre le Rwanda et exigé que les soldats rwandais ayant commis des violations des droits humains sur le territoire congolais répondent de leurs actes. Les autorités rwandaises ont insisté pour que des pourparlers directs se tiennent entre le M23 et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, qualifié les FDLR de « menace existentielle » pour le Rwanda et souligné qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes du conflit. Les deux pays se sont également accusés mutuellement d'avoir l'intention de renverser leurs gouvernements respectifs.

27. Dans son adresse à la nation, le 29 janvier, M. Tshisekedi a mis en garde contre une « escalade aux conséquences imprévisibles » et appelé les citoyens à se mobiliser contre la « guerre d'agression » du Rwanda. Les autorités congolaises ont continué de réclamer des sanctions contre le Rwanda, notamment l'exclusion du pays comme

pays fournisseur de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, un embargo sur l'achat d'armes ainsi que la fin des partenariats sportifs internationaux avec ce pays.

28. Le 4 février, M. Nduhungirehe a déclaré que le Rwanda avait des preuves d'une attaque imminente sur son territoire. Il a posé quatre conditions pour une paix durable : la neutralisation des FDLR ; le retrait de toutes les forces étrangères ; l'ouverture de pourparlers directs entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23 ; la mise en place de garanties de sécurité à long terme à la frontière entre le Rwanda et la République démocratique du Congo.

29. Du côté des relations entre le Burundi et le Rwanda, le 31 octobre, le Ministre d'État chargé de la coopération régionale du Rwanda, James Kabarebe, a redit la volonté de son pays d'extrader les ressortissants burundais soupçonnés d'avoir participé à la tentative de coup d'État de 2015 au Burundi, à condition que ces personnes bénéficient d'une protection de la part d'une tierce partie. En réponse, le 4 novembre, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération au développement du Burundi, Albert Shingiro, a déclaré que les personnes concernées seraient traitées conformément à la loi. Le 27 décembre, M. Ndayishimiye a rejeté des accusations antérieures de M. Nduhungirehe selon lesquelles le Burundi collaborerait avec les FDLR.

30. Le 31 janvier, M. Ndayishimiye a mis en garde contre une « guerre régionale » et une éventuelle attaque du Rwanda contre le Burundi. Il a accusé le Rwanda d'armer les réfugiés burundais dans l'est de la République démocratique du Congo. M. Nduhungirehe a réfuté ces affirmations. Le 17 février, M. Shingiro a déclaré que son pays avait un « plan de paix » à proposer pour éviter un conflit régional. Le 21 février, une délégation burundaise se serait rendue à Kigali pour des échanges bilatéraux avec des représentants de l'armée et des services de renseignement rwandais. Une autre réunion entre représentants des services de renseignement burundais et rwandais aurait eu lieu à Kirundo dans le nord du Burundi le 11 mars.

31. La République démocratique du Congo et l'Ouganda ont pris des mesures pour renforcer leurs relations bilatérales. Le 30 octobre, le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, et M. Tshisekedi se sont rencontrés à Kampala pour discuter de la sécurité régionale et de la coopération économique. Toutefois, à la suite de propos du chef des FDPO, selon lesquels le Gouvernement de la République démocratique du Congo ferait appel à des « mercenaires blancs », M<sup>me</sup> Kayikwamba Wagner a convoqué le chargé d'affaires de l'ambassade ougandaise à Kinshasa le 18 décembre pour lui demander des explications officielles. Le 30 janvier, M. Museveni aurait réaffirmé son soutien au dialogue direct entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes d'opposition armés. Les autorités ougandaises ont redit être prêtes à participer aux initiatives de paix régionales. Le 21 février, M. Museveni a déclaré que les renforts des FDPO dans l'est de la République démocratique du Congo avaient pour mission non pas de combattre le M23 mais de lutter contre les ADF et de protéger la construction de la route Kasindi-Beni-Butembo. Il a ajouté que les FDPO avaient obtenu l'autorisation du Gouvernement de la République démocratique du Congo de se déployer à Lubero et à Bunia.

32. Les relations entre l'Afrique du Sud et le Rwanda ont également été affectées par les combats dans l'est de la République démocratique du Congo, qui ont entraîné la mort de 14 soldats du contingent sud-africain déployé dans le cadre de la SAMIDRC. Après un entretien téléphonique entre M. Kagame et le Président de l'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa le 28 janvier, au cours de laquelle les deux chefs d'État auraient convenu de la nécessité d'un cessez-le-feu et de la reprise des pourparlers de paix, les hauts fonctionnaires des deux parties ont échangé des déclarations hostiles. Le 30 janvier, sur les réseaux sociaux, M. Kagame a affirmé que

les responsables sud-africains avaient déformé la teneur de sa conversation avec M. Ramaphosa. Il a également accusé l’Afrique du Sud d’envoyer des troupes pour se garantir l’accès aux minéraux de l’est de la République démocratique du Congo. Le porte-parole du Gouvernement du Rwanda a en outre déclaré le 2 février que l’Afrique du Sud cherchait à « déstabiliser » le Rwanda. Les représentants de l’Afrique du Sud ont souligné le rôle joué par le Rwanda dans les récents affrontements. Dans ses déclarations des 3 et 10 février, M. Ramaphosa a souligné son soutien à une solution diplomatique à la crise, tout en notant qu’un conflit en Afrique était l’« affaire de tous les Africains ».

## C. Situation humanitaire

### *Répercussions de la crise dans l’est de la République démocratique du Congo*

33. L’aggravation de la crise dans l’est de la République démocratique du Congo a entraîné une augmentation alarmante des besoins humanitaires. Depuis janvier, près de 600 000 personnes ont été déplacées, venant s’ajouter aux 4,6 millions de personnes déjà déplacées dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. De nombreux sites de déplacement ont été pillés, détruits ou abandonnés, ce qui fait craindre le départ involontaire de nombreuses personnes déplacées. L’accès à l’aide humanitaire a été fortement limité, notamment dans les zones contrôlées par le M23. La prise des aéroports de Goma et de Kavumu par le M23 a également eu une incidence sur les opérations humanitaires.

34. Au 7 mars, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), plus de 63 000 réfugiés congolais étaient arrivés au Burundi. Le 19 février, le Gouvernement du Burundi a annoncé sa décision d’accorder le statut de réfugié *prima facie* à tous les ressortissants congolais arrivés depuis le 1<sup>er</sup> janvier. En Ouganda, plus de 13 000 réfugiés congolais sont arrivés depuis janvier.

35. Les 30 et 31 octobre, la troisième réunion tripartite au niveau technique entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et le HCR, tenue à Addis-Abeba, a débouché sur l’adoption d’une feuille de route actualisée pour le rapatriement volontaire des réfugiés congolais et rwandais.

### *Autres faits nouveaux survenus dans la région*

36. Plus de 7,9 millions de personnes déplacées ont été recensées au Burundi, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. La République démocratique du Congo, le Kenya, l’Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda accueillent toujours environ 219 000 réfugiés burundais.

37. L’insécurité alimentaire demeure un problème majeur. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme alimentaire mondial, plus de 28 millions de personnes au Burundi, en Ouganda, en République démocratique du Congo et en République-Unie de Tanzanie étaient en situation d’insécurité alimentaire aiguë au 13 février.

38. L’incidence des maladies transmissibles a augmenté. Le 30 janvier, le Ministère de la santé de l’Ouganda a déclaré une flambée épidémique de maladie à virus Soudan (Ebola). Dix cas et deux décès ont été rapportés à ce jour. En République démocratique du Congo, 420 cas de choléra et un décès ont été signalés à Goma entre le 3 et le 15 février.

## D. Droits humains et état de droit

### *Répercussions de la crise dans l'est de la République démocratique du Congo*

39. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 1 858 violations des droits humains et atteintes à ces droits dans le pays entre septembre et mars, pour un total d'au moins 5 371 victimes. Pour des raisons de sécurité et de logistique, le Bureau n'a cependant pas été en mesure de corroborer et de vérifier les violations et les atteintes, ce qui laisse supposer que les chiffres réels sont sans doute nettement plus élevés. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, il y a eu une augmentation des exécutions sommaires, y compris des exécutions d'enfants, ainsi que des violences sexuelles et fondées sur le genre liées au conflit. Les défenseurs des droits humains, les journalistes et le personnel judiciaire ont également été davantage pris pour cible. Les évasions de prison à Goma et Bukavu ont suscité d'importantes inquiétudes en matière de sécurité.

40. Les groupes armés sont restés les principaux auteurs de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits. Les combattants du M23 auraient été impliqués dans 250 atteintes aux droits humains, y compris dans le meurtre de 196 personnes. Les combattants des ADF auraient commis 214 atteintes aux droits humains, tuant notamment 468 personnes. De leur côté, les FDLR seraient à l'origine de 49 atteintes. En Ituri, entre le 15 et le 22 janvier, la MONUSCO a recensé 92 violations et atteintes touchant au moins 164 victimes, commises pour l'essentiel par des groupes armés principalement (95 %) et pour le reste par des agents de l'État (5 %).

41. Le 5 février, la cour militaire de Kinshasa a lancé des mandats d'arrêt internationaux pour crimes de guerre et trahison contre le leader de l'AFC, Corneille Nangaa, et contre Jean-Jacques Mamba Kabamba.

42. Au cours de la période considérée, le Conseil des droits de l'homme a examiné la situation des droits humains en République démocratique du Congo le 8 octobre et en session extraordinaire le 7 février. Par sa résolution [S-37/1](#) du 7 février, le Conseil a décidé d'établir une mission d'établissement des faits sur les graves violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits commises dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ainsi que de créer une commission d'enquête indépendante pour poursuivre les travaux entrepris par la mission d'établissement des faits du Haut-Commissaire après la présentation du rapport complet de ce dernier, avec le même mandat que celui de la mission d'établissement des faits.

43. Le 14 octobre, le Procureur de la Cour pénale internationale, Karim Khan, a annoncé que le Bureau du Procureur reprenait ses enquêtes en République démocratique du Congo, la priorité étant donnée aux crimes relevant du Statut de Rome qui auraient été commis au Nord-Kivu depuis janvier 2022. Après avoir évalué le deuxième renvoi de la République démocratique du Congo et déterminé que les derniers épisodes de violence dans la province du Nord-Kivu étaient liés à des schémas récurrents de violence et d'hostilités qui sévissent dans la région depuis au moins le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et que, par conséquent, tous les crimes relevant du Statut de Rome qui auraient été commis dans la province du Nord-Kivu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 relèveraient de l'enquête en cours ouverte en juin 2004<sup>2</sup>, le Procureur a lancé un appel urgent à information et à coopération en février<sup>3</sup>. Il s'est ensuite rendu en République démocratique du Congo du 24 au 26 février.

<sup>2</sup> Voir [www.icc-cpi.int/fr/news/declaration-du-procureur-de-la-cour-penale-internationale-karim-aa-khan-kc-relative-la](http://www.icc-cpi.int/fr/news/declaration-du-procureur-de-la-cour-penale-internationale-karim-aa-khan-kc-relative-la).

<sup>3</sup> Voir [www.icc-cpi.int/fr/drc/call-for-information-drc](http://www.icc-cpi.int/fr/drc/call-for-information-drc).

44. Le 2 décembre, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a été saisie d'une plainte introduite par la République démocratique du Congo contre le Rwanda, accusé de soutenir le M23. Les premières audiences se sont tenues les 12 et 13 février. Saisie d'une affaire similaire, la Cour de justice de l'Afrique de l'Est a tenu une audience le 26 septembre.

*Autres faits nouveaux survenus dans la région*

45. En ce qui concerne le Burundi, le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution [57/22](#), a exhorté le Gouvernement à faire en sorte que, indépendamment de leur affiliation ou de leur statut, tous les auteurs de violations des droits de l'homme ou d'atteintes à ces droits, qu'ils soient membres des forces de défense et de sécurité ou du mouvement de la jeunesse du parti au pouvoir, les Imbonerakure, aient à répondre de leurs actes. Le Conseil a demandé au Gouvernement du Burundi de mettre pleinement en application les recommandations formulées par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi et la commission d'enquête sur le Burundi dans leurs rapports ainsi que celles acceptées dans le cadre de l'Examen périodique universel, et de coopérer pleinement avec les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales et les organes conventionnels compétents.

46. Au Kenya, dans une déclaration faite le 24 janvier, la Commission nationale des droits de l'homme a exprimé sa vive inquiétude face à « la multiplication des violations des droits humains dans certaines parties du pays » et appelé à une action urgente afin de rétablir la sécurité et la protection des droits humains.

47. En Ouganda, le chef du parti d'opposition Front populaire pour la liberté, Kizza Besigye, aurait été « kidnappé » au Kenya le 16 novembre et renvoyé en Ouganda, où il a été placé en détention militaire. Le 21 février, son procès pour trahison a été transféré de la juridiction militaire à la juridiction civile.

### **III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération**

#### **A. Engagements de la République démocratique du Congo**

48. Le 5 novembre, le Mécanisme national de suivi de la République démocratique du Congo pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération a organisé un atelier à Kinshasa afin d'harmoniser les approches sur le rapatriement des ex-combattants burundais de la province du Sud-Kivu, identifiés par le Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires.

49. Dans des déclarations faites les 19 décembre, 1<sup>er</sup> et 24 février, le Coordonnateur du Mécanisme national de suivi, Alphonse Ntumba Luaba, a plaidé pour la participation du M23 au processus de Nairobi. Il a également appelé à une réunion d'urgence des garants et à la tenue du deuxième sommet quadripartite sous l'égide de l'Union africaine.

50. En janvier, les églises catholique et protestante de la République démocratique du Congo ont présenté un « pacte social » pour la paix en République démocratique du Congo et dans la région. Après avoir rencontré M. Tshisekedi le 3 février et les dirigeants de l'opposition congolaise, elles se sont également entretenues avec des représentants de l'AFC/M23 le 12 février. Du 13 février au 11 mars, elles ont tenu des consultations régionales et rencontré les Présidents de l'Angola, du Congo, du Kenya, de l'Ouganda et du Rwanda.

## B. Engagements de la région et des institutions garantes

### *Efforts déployés à l'échelle régionale face à l'aggravation de la crise dans l'est de la République démocratique du Congo*

51. Le 28 janvier, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, lors d'une réunion au niveau ministériel, a appelé à un soutien accru de la Commission de l'Union africaine à l'action de médiation menée par M. Lourenço et à la reprise du processus de Nairobi. Le Conseil a également demandé à la Commission de convoquer d'urgence le deuxième sommet quadripartite et de déployer une mission d'établissement des faits en République démocratique du Congo. La réunion avait été précédée par la 1254<sup>e</sup> réunion du Conseil qui s'est tenue à Kinshasa le 18 novembre et a notamment porté sur la mise en œuvre des programmes de démobilisation, de désarmement et de réintégration.

52. Les 29 et 31 janvier, la CAE et la SADC ont chacune convoqué un sommet extraordinaire. Les participants au sommet extraordinaire de la CAE ont appelé à un cessez-le-feu, exhorté le Gouvernement de la République démocratique du Congo à dialoguer directement avec le M23 et d'autres groupes armés et réitéré son appel à une fusion des processus de Luanda et de Nairobi, comme la proposition en avait été faite lors de son 24<sup>e</sup> sommet ordinaire le 30 novembre. Ils ont également chargé la Troïka de l'Organe de la SADC d'engager toutes les parties étatiques et non étatiques au conflit dans un processus de cessez-le-feu (voir section II.A).

53. Le 7 février, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale a réaffirmé son soutien aux processus de Luanda et de Nairobi et à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, tout en condamnant le soutien du Rwanda à l'AFC/M23. Elle a également appelé à la tenue du deuxième sommet quadripartite.

54. Le 8 février, les participants à un sommet conjoint CAE-SADC ont ordonné la fusion des processus de Luanda et de Nairobi et chargé les Présidents de la CAE et de la SADC, en consultation avec l'Union africaine, de nommer des facilitateurs supplémentaires pour renforcer le « processus de Luanda/Nairobi ». Ils ont exigé la reprise des négociations directes et du dialogue avec toutes les parties étatiques et non étatiques, y compris le M23, et l'élaboration des modalités du retrait des « forces armées étrangères non invitées » du territoire congolais. Ils ont en outre invité les chefs d'état-major des États membres de la CAE et de la SADC à définir les modalités d'un cessez-le-feu et d'une cessation des hostilités immédiats et inconditionnels, de la fourniture d'une aide humanitaire, de la sécurisation de Goma et des zones environnantes, de l'ouverture des principales voies d'approvisionnement dans l'est de la République démocratique du Congo et de la réouverture immédiate de l'aéroport de Goma. Dans une déclaration faite le 12 février, les autorités congolaises ont déploré les violations du cessez-le-feu, attiré l'attention de la communauté internationale sur la poursuite des attaques du « Rwanda et de ses supplétifs » et demandé une réunion urgente de la CAE-SADC pour évaluer la situation en vue de la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de vérification. Le 19 février, une délégation congolaise de haut niveau a été reçue par M. Ruto en sa qualité de Président de la CAE.

55. Le 14 février, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a approuvé les décisions du sommet conjoint CAE-SADC et demandé à la Commission de l'Union africaine, ainsi qu'à la CAE et à la SADC, de mettre en place un mécanisme de coordination commun à l'Union africaine, à la CAE et à la SADC afin de soutenir les processus de Luanda et de Nairobi, en étroite coordination avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

56. Dans le prolongement du sommet conjoint, les chefs d'état-major de la CAE et de la SADC se sont réunis le 24 février. En outre, le Conseil des ministres de la SADC s'est réuni à Harare les 12 et 14 mars et les Ministres des affaires étrangères et de la défense de la CAE se sont réunis à Nairobi le 15 mars pour discuter, entre autres sujets, des préparatifs d'une réunion ministérielle conjointe CAE-SADC. Les participants aux deux réunions auraient souligné la nécessité d'une approche régionale unifiée pour soutenir la paix et la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo.

57. La réunion ministérielle CAE-SADC s'est tenue à Harare le 17 mars et s'est achevée par l'adoption d'un rapport final comportant une série de mesures visant à mettre en œuvre les décisions issues du sommet conjoint CAE-SADC du 8 février. Les ministres ont notamment recommandé que les coprésidents du sommet conjoint CAE-SADC (Kenya et Zimbabwe), soutenus par l'Organe de la SADC, engagent un dialogue avec l'Union africaine et les dirigeants des processus de Luanda et de Nairobi sur la nécessité d'accélérer la fusion des deux processus d'ici au 31 mars. Ils ont également appelé à la finalisation de la nomination des membres du « groupe élargi de facilitateurs » afin de soutenir les efforts de médiation, en tenant compte des aspects liés au genre et à la langue.

58. Lors du deuxième sommet conjoint CAE-SADC, qui s'est tenu à distance le 24 mars, les participants ont adopté le rapport final de la réunion ministérielle et ordonné le début de la mise en œuvre du rapport et de sa feuille de route, qui détaille les mesures à court, moyen et long terme visant à parvenir à une paix et à une sécurité durables dans l'est de la République démocratique du Congo. Ils ont également désigné les membres du groupe de facilitateurs, à savoir M. Kenyatta, l'ancien Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Kgalema Motlanthe, l'ancienne Présidente de la République centrafricaine, Catherine Samba Panza, et l'ancien Président de l'Éthiopie, Sahle-Work Zewde.

#### *Autres efforts de coopération régionaux*

59. Les 28 et 29 octobre, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a organisé un atelier à Nairobi sur la mise au point d'un dispositif d'alerte rapide en cas de conflit. Les 4 et 5 novembre, la Conférence a tenu la vingt-neuvième réunion du Comité régional contre l'exploitation illégale des ressources naturelles à Djouba. Du 6 au 8 novembre, elle a organisé un forum régional sur la valorisation des minéraux et le commerce transfrontalier à Djouba.

60. Le 3 novembre, M. Lourenço, en sa qualité de Président de la Conférence, a officiellement demandé à l'Union africaine de reconnaître le caractère de mécanisme régional à la Conférence.

61. Le 24 novembre, lors de sa dix-huitième réunion à Luanda, le Comité interministériel régional de la Conférence a discuté des problèmes sécuritaires et humanitaires régionaux ainsi que des progrès réalisés par les forums des femmes et des jeunes de la Conférence. Cette réunion faisait suite à des réunions distinctes organisées début novembre par les ministres chargés de l'égalité des sexes des États membres de la Conférence à Luanda, les ministres chargés des mines à Djouba, les ministres chargés de la défense à Luanda et un dialogue sur l'intégration des entreprises, organisé par le forum du secteur privé de la Conférence à Nairobi.

#### *Efforts de coopération bilatéraux*

62. Plusieurs commissions permanentes conjointes bilatérales se sont réunies au cours de la période considérée, notamment entre la République démocratique du Congo et la Zambie le 4 novembre et entre la République démocratique du Congo et la République du Congo le 13 novembre. En septembre, la République démocratique

du Congo a discuté séparément des questions de démarcation des frontières avec le Soudan du Sud et le Congo et signé un protocole d'accord à ce sujet avec le Soudan du Sud le 30 octobre. Le 12 décembre, les Présidents de l'Angola et de l'Afrique du Sud ont convenu de créer une commission binationale. Plusieurs autres pays ont également examiné les moyens de renforcer la coopération bilatérale, notamment l'Angola et le Congo, l'Angola et le Kenya, le Burundi et la République démocratique du Congo, le Congo et la République démocratique du Congo, ainsi que le Rwanda et le Soudan du Sud.

63. La coopération bilatérale transfrontalière en matière de sécurité s'est poursuivie, notamment entre le Burundi et la République démocratique du Congo, l'Ouganda et la République démocratique du Congo, le Kenya et l'Ouganda, ainsi que l'Ouganda et le Rwanda.

64. Les efforts visant à faire progresser la coopération économique et les échanges commerciaux se sont également poursuivis. Le 24 septembre, l'Angola et la Zambie ont signé des accords sur le projet ferroviaire de Lobito. Le 21 octobre, le Kenya et le Soudan du Sud ont signé un protocole d'accord sur la coopération douanière.

### C. Engagements internationaux

65. Les partenaires internationaux ont renforcé leurs efforts diplomatiques pour apaiser la crise, ce qui a abouti à l'adoption à l'unanimité de la résolution [2773 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité le 21 février. Lors du dix-neuvième sommet de la Francophonie, qui s'est tenu en France les 4 et 5 octobre, les États membres ont notamment condamné tous les groupes armés opérant en République démocratique du Congo et demandé le retrait des forces étrangères non autorisées par le Gouvernement de la République démocratique du Congo sur son territoire. Le Rwanda a émis des réserves par écrit. En marge du sommet, le Président de la France, Emmanuel Macron, a rencontré séparément M. Kagame et M. Tshisekedi dans l'objectif de désamorcer les tensions.

66. Le 15 octobre, le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs s'est réuni à La Haye (Royaume des Pays-Bas) pour une conférence sur le soutien aux initiatives de paix régionales dans la région des Grands Lacs à laquelle ont participé des experts de l'Union africaine, d'institutions internationales et d'autres organisations. Les discussions ont porté sur le rôle du Groupe dans le renforcement du soutien aux processus de Luanda et de Nairobi, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des décisions convenues dans le cadre du processus de Luanda. Lors de réunions virtuelles ultérieures, les membres du Groupe ont continué à coordonner leurs efforts en faveur de la région, travail qui a débouché sur la publication de deux déclarations sur la détérioration de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, respectivement le 27 janvier et le 19 février.

67. Face à la nouvelle offensive menée par le M23, avec le soutien de la FDR, plusieurs États Membres et organisations régionales ont condamné l'occupation de territoire par le groupe armé dans l'est de la République démocratique du Congo et appelé le Rwanda à cesser son soutien au M23. Certains États Membres et organisations régionales ont également adopté des mesures punitives visant à exercer une pression sur le Rwanda en raison du soutien apporté par la FDR au M23. Le 20 février, les États-Unis d'Amérique ont imposé des sanctions à M. Kabarebe et à un membre important et porte-parole de l'AFC/M23, M. Lawrence Kanyuka, ainsi qu'à deux sociétés de ce dernier. Le 24 février, l'Union européenne a suspendu ses consultations en matière de défense avec le Rwanda et décidé de revoir son protocole d'accord de 2024 avec le pays sur des chaînes de valeur durables pour les matières premières critiques. Le 25 février, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande

du Nord a annoncé, entre autres mesures, une pause partielle de l'aide financière bilatérale au Rwanda. L'Allemagne et le Canada ont également décidé de limiter partiellement leur coopération bilatérale avec le Rwanda, respectivement les 3 et 4 mars. De son côté, le 18 février, le Rwanda a suspendu sa coopération en matière de développement avec la Belgique, invoquant la « campagne agressive » menée contre lui par cette dernière. Le 17 mars, l'Union européenne a dressé une liste de cinq membres importants du M23, dont son chef Bertrand Bisimwa, trois commandants de la FDR, ainsi que le directeur général du Rwanda Mines, Petroleum and Gas Board et de la Gasabo Gold Refinery.

68. Par ailleurs, le 18 mars, l'Émir du Qatar, Sheikh Tamim bin Hamad Al Thani, a rassemblé M. Kagame et M. Tshisekedi à Doha pour une réunion trilatérale. Dans une déclaration commune, les trois chefs d'État « se sont félicités des progrès accomplis dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi, ainsi que des résultats du sommet conjoint CAE-SADC » du 8 février. Ils ont redit que toutes les parties étaient déterminées à parvenir à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, comme décidé lors du sommet, et convenu de la nécessité de poursuivre les discussions entamées à Doha afin de poser les bases solides d'une paix durable, comme le prévoient les processus de Luanda et de Nairobi, désormais « fusionnés et/ou alignés ».

#### **D. Revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération**

69. Les efforts visant à revitaliser l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération se sont poursuivis. Le 10 janvier, les représentants des institutions garantes de l'Accord-cadre ont rappelé l'importance du respect des engagements pris et réaffirmé leur volonté de soutenir les pays signataires dans le processus de revitalisation pour traiter les causes profondes de la violence récurrente. Les institutions garantes ont appelé à la convocation urgente de la douzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi et du deuxième sommet quadripartite. Condamnant fermement l'escalade de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo, elles ont exhorté les parties à faire preuve de retenue et à protéger les populations civiles et appelé au dialogue dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi.

#### **E. Bons offices et engagements politiques de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs**

70. Face à l'aggravation de la situation sécuritaire dans l'est de la République démocratique du Congo, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a intensifié ses bons offices, appelant les dirigeants à trouver des solutions politiques dans le cadre des processus de paix régionaux. Dans ce contexte, il a effectué des missions en Angola, au Burundi, au Congo, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie et rencontré les autorités kenyanes. Lors de réunions avec des hauts fonctionnaires de la République démocratique du Congo et du Rwanda, il a appelé à une désescalade immédiate pour éviter une guerre régionale ainsi qu'à un retour à la table des négociations.

71. L'Envoyé spécial a également continué à plaider en faveur d'une plus grande complémentarité entre les initiatives de paix régionales. Lors de ses rencontres avec les représentants de la CAE, il a exprimé l'engagement de l'ONU à continuer de soutenir les processus de paix régionaux. Il a tenu un même discours lors du vingt-quatrième sommet ordinaire de la CAE, de la dix-huitième réunion du Comité

interministériel régional de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du sommet conjoint CAE-SADC.

72. À la suite du sommet conjoint CAE-SADC du 8 février, l'Envoyé spécial a rencontré le Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, Mahmoud Thabit Kombo, et évoqué la possibilité que l'ONU soutienne la mise en œuvre des décisions issues du sommet. Il a également étudié la possibilité pour l'Organisation d'appuyer le mécanisme de contrôle et de coordination conjoint CAE-SADC, chargé de suivre la mise en œuvre des décisions issues du sommet conjoint.

73. L'Envoyé spécial a eu des contacts avec des fonctionnaires en Belgique, aux États-Unis, en France, aux Pays-Bas (Royaume des) et en Suisse, en plus de ses échanges réguliers avec les membres du Groupe de contact international, y compris le Représentant spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs. Dans toutes ces interactions, il a discuté des approches et des synergies d'action permettant de parvenir à une désescalade immédiate et de faciliter une solution politique.

74. L'Envoyé spécial a également appelé les parties à respecter les engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et à mener à bien le processus en cours pour la revitalisation de l'Accord-cadre, qui constitue la plateforme convenue pour éliminer les causes profondes de conflit dans la région. À cet égard, il a poursuivi ses échanges avec les Présidents sortant et entrant de l'Accord-cadre, respectivement le Burundi et l'Ouganda, concernant la convocation d'une réunion au niveau ministériel pour examiner et adopter le plan d'action pour la revitalisation de l'Accord-cadre, ainsi que la tenue de la douzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi.

#### **IV. Mise en œuvre du plan d'action pour l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs**

75. Le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a continué de mener des initiatives visant à faire avancer l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Le 14 janvier, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Envoyé spécial a organisé un échange entre les directeurs régionaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies participant à la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie. La réunion a contribué à renforcer la collaboration, la synergie et l'adhésion dans les domaines politiques, programmatiques et opérationnels du plan d'action actualisé de la Stratégie pour 2025-2027.

##### **A. Réduction de la menace que représentent les groupes armés étrangers**

76. À la suite d'une mission de vérification effectuée début septembre par la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination, qui a permis d'identifier des ex-combattants désireux de retourner dans leur pays d'origine, le Bureau de l'Envoyé spécial a soutenu les efforts déployés par la Cellule opérationnelle pour faciliter leur rapatriement de l'est de la République démocratique du Congo vers le Burundi. Du 8 au 11 octobre, le Bureau de l'Envoyé spécial et le Coordonnateur du Mécanisme national de suivi ont consulté les autorités burundaises et leurs partenaires à Bujumbura sur les possibilités d'accélérer le rapatriement des ex-combattants

étrangers. La Cellule opérationnelle a continué à assurer le suivi pour garantir la sécurité des ex-combattants dans le contexte de crise actuel.

77. Du 10 au 12 décembre, avec d'autres partenaires des Nations Unies et le soutien de l'Académie Folke Bernadotte, le Bureau a organisé un atelier à Bujumbura, qui a débouché sur l'élaboration d'un cadre juridique pour le rapatriement des ex-combattants. Le projet de cadre juridique a ensuite été soumis aux autorités burundaises pour examen.

## **B. Promotion d'une gestion durable et transparente des ressources naturelles, des échanges commerciaux et des investissements**

78. Du 14 au 17 octobre, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé à Addis-Abeba au cinquième cycle de consultations portant sur la rédaction de la loi type de l'Union africaine sur le développement des ressources minérales, qui devrait contribuer à la gouvernance transparente des minéraux et aux objectifs connexes dans le cadre des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 12 (en particulier la cible 12.2 sur la gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles) et 16 (paix, justice et institutions efficaces).

79. Le 8 novembre, l'Envoyé spécial a participé à la septième réunion des ministres des mines de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à Djouba, appelant les parties prenantes à aligner leurs efforts sur les initiatives de la Conférence pour lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des minéraux. La réunion a débouché sur à l'adoption d'une approche régionale harmonisée pour la valorisation des minéraux et le commerce transfrontalier.

## **C. Recherche de solutions durables aux déplacements forcés**

80. Les 10 et 11 décembre, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé à un atelier d'apprentissage entre pairs sur les solutions durables pour les réfugiés, organisé à Nairobi par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Cet atelier a facilité les échanges sur les approches efficaces dans le domaine de l'intervention en faveur des réfugiés et les moyens de faire progresser l'élaboration d'une stratégie régionale sur les solutions globales et durables pour les réfugiés, comme l'ont demandé les ministres de la Conférence en charge des réfugiés lors d'une réunion tenue à Kampala le 7 mars 2019.

81. En ce qui concerne la réintégration durable des rapatriés burundais, l'une des initiatives phares menées dans le cadre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, l'OIM a soutenu les zones de rapatriement en leur donnant accès à des abris, à une formation professionnelle et à des activités de cohésion sociale, et contribué à l'élaboration d'une stratégie nationale de réintégration des populations déplacées.

## **D. Promotion de l'inclusion, de la participation et de l'autonomisation des femmes et des jeunes**

82. Afin de renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans le secteur minier de la région, le Bureau de l'Envoyé spécial, en collaboration avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, les autorités congolaises et les donateurs, a organisé un atelier sur les meilleures pratiques à Lubumbashi (République démocratique du Congo) du 5 au 6 décembre. Le Bureau a également contribué à

l'élaboration de la stratégie nationale du Burundi sur l'égalité des genres dans le secteur minier, qui a été approuvée à Gitega le 20 décembre.

83. Les 18 et 19 octobre, le Bureau a participé à un forum régional de haut niveau des femmes, organisé à Luanda par M. Lourenço. Les participants ont appelé à la mobilisation des femmes leaders pour soutenir le processus de Luanda et recommandé la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les femmes travaillant dans le domaine de la paix et de la sécurité. Les conclusions du forum ont été présentées lors de la sixième réunion ministérielle tenue dans le cadre du processus de Luanda le 25 novembre.

84. En ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le Bureau, en collaboration avec la Conférence et d'autres partenaires, a organisé un atelier à Dar-es-Salaam les 30 et 31 octobre pour valider un rapport du baromètre du genre régional, qui a été approuvé par les ministres de la Conférence en charge du genre le 12 novembre.

85. Entre janvier et mars, le Bureau a facilité plusieurs échanges entre des représentants de la société civile sur les dynamiques régionales et leurs effets sur les femmes, les filles et d'autres groupes vulnérables.

## **E. Promotion et protection des droits humains et lutte contre l'impunité**

86. Du 9 au 19 octobre, le Bureau de l'Envoyé spécial, en collaboration avec le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la présidence du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, a mené une mission conjointe en Ouganda, en République démocratique du Congo et en République-Unie de Tanzanie afin d'engager des discussions avec les autorités nationales sur le projet de politique pénale commune sur la criminalité transfrontalière, élaboré en 2023 dans le cadre du suivi de la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs, adoptée en 2022. Il a également été discuté de cas emblématiques qui ont une incidence sur la coopération transfrontalière, ainsi que des besoins en matière de formation et de renforcement des capacités.

87. Les 10 et 11 décembre, le Bureau et la Conférence ont organisé la huitième réunion du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs à Nairobi. Les participants ont eu des échanges sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa et adopté le projet de politique pénale commune, qui devrait être présenté ultérieurement aux ministres de la justice des États membres de la Conférence.

## **V. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux et les entités des Nations Unies**

### **A. Organisations et mécanismes régionaux**

88. L'Envoyé spécial a continué à donner la priorité à la collaboration avec les organisations régionales, notamment la CAE et la SADC, ainsi qu'avec M. Lourenço, en sa qualité de médiateur désigné par l'Union africaine pour le processus de Luanda, et avec M. Kenyatta, en sa qualité de facilitateur du processus de Nairobi, en vue de relancer les processus de paix régionaux. En outre, le Bureau de l'Envoyé spécial a mis en œuvre plusieurs initiatives conjointes avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, comme indiqué ci-dessus.

## B. Autres entités des Nations Unies

89. Du 2 au 4 octobre, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé à un atelier sur le climat, la paix et la sécurité en Afrique centrale, organisé par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Ntoum (Gabon).

90. L'Envoyé spécial et son Bureau ont également eu des contacts avec l'OIM, la MONUSCO, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le HCR sur les dynamiques régionales et les possibilités d'initiatives conjointes. Le 3 décembre et le 28 février, l'Envoyé spécial a discuté avec l'équipe d'experts internationaux sur la situation en République démocratique du Congo et le Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, des possibilités de renforcer la collaboration dans le domaine de la coopération judiciaire régionale.

91. Du 27 au 29 novembre, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé à Bangui à la cinquante-huitième session du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Le Bureau a également participé à une réunion de coordination entre les entités des Nations Unies, organisée par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale le 28 novembre.

## VI. Observations

92. La nouvelle offensive du M23, soutenu par la FDR, et les combats qui ont suivi continuent de menacer la stabilité de la région des Grands Lacs et de réduire à néant les progrès accomplis grâce à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Je suis consterné par l'aggravation de la crise dans l'est de la République démocratique du Congo et par les terribles souffrances endurées par les civils, y compris l'ampleur alarmante des violences sexuelles liées au conflit infligées aux femmes et aux enfants congolais, qui restent les premières victimes de la violence. Les répercussions humanitaires désastreuses et la multiplication des violations des droits humains et des atteintes à ces droits liés à la violence ainsi que la possibilité d'une conflagration régionale sont très préoccupantes.

93. Je condamne avec la plus grande fermeté l'offensive et les avancées du M23, soutenu par la FDR, dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

94. Conformément à la résolution [2773 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, j'appelle le M23 à déposer immédiatement les armes, à démanteler les administrations parallèles illégitimes, à se retirer de toutes les zones sous son contrôle et à s'engager dans un dialogue constructif. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées en toutes circonstances et la FDR doit se retirer. J'exhorte les parties à conclure un cessez-le-feu immédiat – comme l'ont demandé les chefs d'État de la CAE et de la SADC ainsi que l'Union africaine – et à prendre sans délais des mesures pour mettre en œuvre toutes les dispositions applicables du communiqué conjoint de la CAE et de la SADC en date du 8 février, y compris la réouverture de l'aéroport de Goma et des voies d'acheminement de l'aide humanitaire.

95. Je suis profondément préoccupé par les informations faisant état de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits commises par toutes les parties au conflit, y compris par l'ampleur alarmante des violences sexuelles liées au conflit infligées aux femmes et aux enfants congolais. Je suis profondément préoccupé également par les informations faisant état d'enlèvements, de meurtres et de retours involontaires de

personnes déplacées par le M23, ainsi que par les informations faisant état de graves violations des droits humains et d'atteintes à ces droits perpétrés par les FARDC et les groupes armés dits Wazalendo/VDP. Je condamne fermement la poursuite des attaques contre les civils et les violations des droits humains qui en découlent, perpétrées par les ADF, la CODECO, les FDLR, le groupe Zaïre et autres groupes armés. Je me félicite que le Conseil des droits de l'homme ait décidé de l'établissement d'urgence d'une mission indépendante d'établissement des faits sur les graves violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits et les graves violations du droit international humanitaire commises dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo. Toutes les parties au conflit doivent veiller à ce que les droits humains et le droit international humanitaire soient respectés.

96. En vue de rétablir la paix, je demande instamment à la République démocratique du Congo et au Rwanda de revenir à la table des négociations pour trouver une solution politique à la crise. Je salue à cet égard les efforts déployés dans le cadre du processus de paix mené par la CAE et la SADC, ainsi que l'initiative de médiation entre la République démocratique du Congo et le Rwanda engagée par l'Émir du Qatar.

97. Je prends note de la décision de M. Lourenço de renoncer à son rôle de médiateur désigné par l'Union africaine entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et tiens à le féliciter pour les efforts inlassables qu'il a déployés et les résultats notables qu'il a obtenus ces dernières années.

98. Je réaffirme le soutien indéfectible de l'ONU aux processus de paix de Luanda et de Nairobi. À l'avenir, il sera essentiel de s'appuyer sur les progrès réalisés jusqu'à présent sous la direction de M. Lourenço et de M. Kenyatta et de veiller à la complémentarité des efforts déployés pour atteindre l'objectif commun qui est celui de la paix dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région. J'appelle les partenaires internationaux à soutenir la reprise du dialogue. L'Envoyé spécial continuera à contribuer à l'harmonisation des efforts de paix régionaux et à la promotion d'un soutien concerté de la part des partenaires internationaux.

99. J'encourage le Burundi et le Rwanda à continuer d'aborder leurs différends de manière constructive et à revenir sur la voie du rapprochement bilatéral.

100. La crise dans l'est de la République démocratique du Congo et sa dynamique régionale démontrent une fois de plus l'importance cruciale de la confiance entre les pays de la région. Tous les éléments permettant de lutter efficacement contre la méfiance sont inscrits dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui constitue l'accord le plus complet à ce jour pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. J'appelle donc les pays signataires à appuyer le processus de revitalisation de l'Accord-cadre en ce moment critique. Le respect des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale, ainsi que le refus de tolérer, d'aider ou de soutenir les groupes armés, doivent constituer la base même de cet effort de revitalisation.

101. La question de la responsabilité reste cruciale pour lutter contre les cycles de violence récurrents dans la région. Je salue l'adoption du projet de politique pénale commune en décembre. Ce projet donne un élan décisif à la lutte contre l'impunité des crimes transfrontaliers.

102. Je suis encouragé par les efforts déployés par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et par le Bureau de l'Envoyé spécial pour promouvoir l'inclusion des femmes et des jeunes dans les chaînes d'approvisionnement en minéraux. Je salue également l'engagement pris par les ministres des mines de la

---

Conférence d'élaborer une approche régionale pour stimuler la valorisation des minéraux et le commerce transfrontalier formel.

103. Pour parvenir une paix durable, il demeure essentiel que les femmes participent véritablement aux processus politiques et aux processus de paix. Toutes les occasions de renforcer leur rôle doivent être saisies. Le forum régional de haut niveau des femmes, organisé par M. Lourenço, marque une étape importante dans cette direction.

104. Enfin, en cette période de crise, je demande instamment à la communauté internationale de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires et de contribuer à renforcer la résilience et à lutter contre les principaux facteurs de l'instabilité par des investissements dans le développement durable en République démocratique du Congo et dans d'autres pays de la région.

105. Je remercie l'Envoyé spécial et son Bureau pour leur soutien inlassable à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, ainsi que pour leur assistance continue aux mécanismes régionaux de renforcement de la confiance et à la reprise des processus de médiation menés par la région.

---